

VILLIERS

Le Mag

L'édito

Chères Villermorinoises, Chers Villermorinois,

Avec les beaux jours et à l'approche des vacances estivales, les restrictions sanitaires se lèvent au fur et à mesure, ce qui n'est pour déplaire à personne. Bien sûr, nous aurons tous compris que cela ne signifie pas pour autant que le virus a définitivement disparu et que la situation est totalement revenue à la normale. Les consignes du gouvernement, de continuer à respecter les gestes barrières et la distanciation se doivent d'être respectées pour que la rentrée de septembre ne devienne pas, à nouveau, un cauchemar.



Je sais que vous y êtes toutes et tous sensibles et que, d'une manière générale, nous ne rencontrons pas de difficulté sur ce sujet.

Cette période, si difficile soit-elle, ne nous a cependant pas freiné dans nos activités municipales.

Je suis par exemple très heureuse de pouvoir vous annoncer que Villiers-sur-Morin a été retenu dans le cadre du plan de relance, pour le numérique. Aussi, nous équiperons, dès la rentrée prochaine,

trois classes de notre école avec des écrans interactifs «Easypitch », grâce au plan de relance. C'est une très bonne nouvelle pour nos petits écoliers qui auront à disposition, un outil ludique, qui leur permettra de travailler de façon plus interactive.

Sans plus entrer dans les détails des projets, sur lesquels nous travaillons pour la rentrée de septembre avec mon équipe, je tenais avant tout à vous souhaiter un bel été.

Continuez à vous protéger et à protéger les autres.

Votre Maire

Agnès Audoux

CONSEIL DES ENFANTS DE VILLIERS SUR MORIN

S'est tenu le jeudi 10 juin, à la sortie de l'école, la 1^{ère} commission du conseil municipal des enfants. Echarpe en place et sacoche de l'élu en main, c'était l'occasion tant attendue pour eux de s'exprimer au nom de tous les enfants de Villiers. Nos petits élus étaient tous impatients de découvrir le déroulé de cette première réunion.

«C'est incroyable de voir à quel point les enfants apportent un regard différent à leur commune, des choses auxquelles, nous adultes, nous ne penserions pas forcément» nous confiait Patricia, déléguée aux affaires scolaires.

Divers thèmes ont été abordés, des dizaines de questions posées. Les mains levées, qui se faisaient timides au tout début, se sont fièrement levées ; les premiers

avis favorables ont été donnés notamment sur les priorités de leur programme.

Nous avons pu échanger avec les enfants, ils ont pu exprimer leurs envies, leurs attentes, les projets qu'ils souhaitent mettre en place.

Très enthousiastes, les élus du



conseil des enfants ont déjà proposé plein de jolies idées. Heureux de la fonction qu'ils occupent aujourd'hui, nous les avons sollicités sur un 1^{er} projet «culture» en collaboration avec la commission communication. Mais chuuuuut....nous n'en dirons pas plus, alors patientons, la suite au prochain numéro du Mag!

VIE QUOTIDIENNE

Nous avons le plaisir de vous informer que les travaux de la salle Germaine Vernillet sont terminés.

Nous avons désormais une salle avec



une toiture réhabilitée, un plafond phonique avec un éclairage LED, des toilettes adaptées aux personnes à mobilité réduite, des équipements de cuisine de qualité professionnelle (four, frigo et plonge en inox).



Les coulisses, la scène, la cuisine, le bar ont été nettoyés et repeints. Des spots ont été ajoutés au niveau du bar. Des frises en bois



permettent l'affichage sans altérer les autres supports.

Afin de réduire les coûts de cette réhabilitation, les élus et quelques bénévoles se sont mobilisés pendant 4 semaines, sur leur temps libre, pour effectuer les travaux de nettoyage et de peinture dans la salle. Nous les remercions tous chaleureusement.



URBANISME

Nous vous informons qu'une concertation pour la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est en cours. Elle permet d'informer et d'associer les habitants en amont des décisions qui concernent leur cadre de vie, de mieux définir les objectifs d'aménagement au travers d'une démarche globale appuyée sur un large débat public.

Le Plan Local d'Urbanisme doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé prenant en compte à la fois les politiques nationales et territoriales d'aménagement et les spécificités d'un territoire. Il est essentiel et il détermine les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable (en particulier par

une gestion économe de l'espace) et répondant aux besoins de développement local.

Le Plan Local d'Urbanisme est réalisé en concertation avec la population. Cette phase de concertation vous



permet d'émettre un avis sur les objectifs poursuivis par la commune de Villiers sur-Morin

Le Plan Local d'Urbanisme est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la commune.

Nous vous invitons à participer à cette consultation en venant consulter les documents mis à disposition des habitants, au fur et à mesure de l'avancement des études, en mairie aux jours et heures d'ouverture au public ou sur le site internet : www.villiers-sur-morin.fr

La parole à l'opposition

Espace dédié à l'expression de l'opposition municipale élue au sein du Conseil de Villiers sur Morin. Ces textes et leur contenu sont publiés sous la stricte responsabilité de leurs auteurs (loi sur la démocratie de proximité 27/02/2002)

A la date du bouclage de ce numéro, aucun texte n'a été transmis au directeur de la publication.

BUDGET

Comme nous vous l'avons écrit dans notre précédent Mag, nous tenons à vous faire part de l'avancement des projets de la commune, notamment au niveau des finances.

A ce jour, nous avons été notifiés des subventions suivantes :

- 49 049 € au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) concernant les travaux de réparations de la toiture et des murs de notre église, pour un montant de travaux de 61 311 € HT
- 32 324 € au titre du FER (Fonds d'Équipement Rural) pour la création d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite à l'école primaire, pour un montant de travaux de 53 873 €
- 40 000 € au titre du FER (Fonds d'Équipement Rural) pour l'acquisition d'une parcelle destinée à l'agrandissement de la cantine scolaire, pour un investissement de 280 000 €
- 59 731 € au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour la mise en place de la vidéoprotection, pour un montant de travaux de 96 830 € HT
- 4 000 € au titre des amendes de police, pour la mise en place de chicane Côte de Dainville, pour un montant de travaux de 12 000 € HT
- 13 650 € au titre du Plan de Relance Numérique pour les écoles, pour l'acquisition de 3 Tableaux numériques interactifs et leurs ordinateurs, pour un investissement de 30 340 € HT

Nous nous engageons à continuer à demander des subventions dès que les projets portés par notre équipe peuvent être éligibles, et ce y compris sur le deuxième semestre 2021.

SECURITE

La vidéoprotection, pour un village encore plus sûr !

La principale préoccupation d'un Maire pour ses administrés, c'est leur sécurité. Et de ce point de vue, comme tout le monde s'accorde à le dire à présent, la vidéoprotection n'a plus à faire ses preuves.

De plus en plus utilisée dans la lutte contre les incivilités et dans l'amélioration de la sécurité des habitants, la vidéoprotection permet d'agir principalement de deux manières :

- Tout d'abord par l'effet dissuasif qu'elle entraîne inéluctablement. Il est démontré à présent, que les auteurs de méfaits poursuivent très souvent leur chemin, lorsque des caméras de vidéoprotection sont installées sur la voie publique.
- Mais également dans l'élucidation de nombreuses infractions, notamment les vols, les dégradations ou encore les dépôts sauvages, par exemple.

L'installation d'un système de vidéoprotection dans une commune est bien évidemment strictement encadrée et elle ne peut se faire qu'après accord et validation par les services de la Préfecture. Il s'agit de veiller au strict respect de la vie privée de nos administrés, mais également de contrôler que les points d'installation des caméras sont judicieux pour l'amélioration de la «sécurité publique ».

C'est pour cette raison que nous avons travaillé en amont, en étroite collaboration avec la Gendarmerie de Crécy-la-Chapelle, pour définir précisément les endroits de notre commune où il nous fallait installer des caméras.

Nous tenons d'ailleurs à remercier ici la Gendarmerie pour son aide précieuse pour réaliser ce dossier.

Notre système de vidéoprotection se compose aujourd'hui de 19 caméras, dont 4 installées aux entrées de ville. Couvrir les entrées de ville était justement une demande très précise de la Gendarmerie.

Bien évidemment, seuls le Maire, la Police Municipale et les forces de l'ordre sur réquisition, ont accès au visionnage de la vidéoprotection.

La commune de Villiers-sur-Morin est en parfaite conformité avec la loi qui encadre strictement tout ceci.

Nous tenions aussi à préciser que toutes les zones privées qui apparaissent sur les zones filmées, sont masquées. Il en est de même pour la cour de l'école.

Plus de sécurité, plus de tranquillité, pour un quotidien encore plus agréable à Villiers-sur-Morin, c'est ce que la vidéo protection va apporter à tous les habitants de notre village.



VIE QUOTIDIENNE

Depuis de nombreuses années, Bernard œuvre aux services techniques pour la commune de Villiers sur Morin. Toujours prêt à venir aider les administrés lors des inondations; à prendre le tracteur pour saler les



rues lors des alertes neige ; à faire traverser les enfants lors de la pause méridienne et de la sortie des écoles ; à entretenir le mobilier urbain, et les espaces



verts, à faucher les chemins... Le 10 juin dernier les enfants de l'école lui ont fait une jolie surprise en réalisant des affiches et en les accrochant sur les grilles de l'école, pour lui souhaiter une bonne retraite et ils ont aussi entonné une chanson. La période estivale arrivant, la mairie a prévu de fêter ce départ, avec les habitants, le

28 septembre à partir de 16 heures. Nous vous donnerons plus d'informations à la rentrée.

Une page se tourne mais une nouvelle aventure se dessine pour lui sur la côte atlantique, avec une retraite bien méritée.



La fête nationale approche à grand pas mais, cette année, prendra un tour différent, coronavirus oblige. Qu'en est-il à Villiers sur Morin ? Contrairement aux craintes des passionnés, le feu d'artifice du **14 juillet** sera bel et bien autorisé par Madame le Maire.



L'association Villiers Anim, organise la retraite aux flambeaux : distribution des lampions à partir de 21h00 devant l'église, départ du cortège à 21h30.

Les Villermorinois et Villermorinoises seront gratifiés d'un magnifique feu d'artifice qui sera lancé depuis le terrain du 26 ter rue de Picardie, le 14 juillet au soir à 23h.

L'association proposera sur place une buvette et une animation musicale. Les gestes barrières et le masque restent obligatoire dans les rassemblements.



La Fête des Voisins marque son grand retour le samedi 25 septembre 2021. Après plusieurs reports depuis 2020 en raison de la crise sanitaire du coronavirus, la 22^e édition est très attendue !

Pas moins de 10 000 événements sont organisés en France dans les rues, les cours d'immeubles, les villages et les jardins pour partager un moment festif entre voisins. Un moment convivial, permettant de mieux faire connaissance avec ceux qui vivent à côté de chez nous.

Preuve du succès sans pareil de l'opération : celle-ci dépasse les frontières, désormais reprise en Belgique, au Canada et dans des centaines de villes européennes (où elle porte le nom d'«European neighbours' day»).

Des informations plus précises seront communiquées à la rentrée, pour l'organisation de cet événement.



Nettoyons la nature ! L'engagement de notre conseil municipal et la mise en œuvre d'actions concrètes dans notre village sont indispensables pour préserver et restaurer notre capital commun : une nature resplendissante.

Sous l'impulsion de Caroline Auliac, élue, le conseil municipal s'associe aux centres E. Leclerc, distributeur engagé depuis 1997, et participe à une matinée écocitoyenne qui aura lieu cette année le dimanche 26 septembre 2021

Cette opération propose un nettoyage en pleine nature et une sensibilisation à son respect, aux volontaires de tous âges, d'agir concrètement en faveur de l'environnement en nettoyant les chemins et rues de notre beau village souillés par des déchets résultant de comportements irresponsables.

Il sera remis à chaque participant un kit de nettoyage composé d'une paire de gants, d'un sac poubelle, d'une chasuble et en raison de la crise sanitaire,

d'un masque de protection. Le groupe sera encadré par des Villermorinois et Villermorinoises passionnés de nature, enthousiastes à l'idée de cette sensibilisation à son respect et disposés à fournir une aide logistique qui garantira le succès de cette opération.

Nous espérons mobiliser une cinquantaine de personnes. Si vous souhaitez participer à cette opération le 26 septembre prochain, merci d'envoyer un mail à la mairie (mairiedevillierssurmorin@wanadoo.fr) avec les noms et prénoms des participants et un numéro de téléphone par groupe. Vous pouvez également vous présenter en mairie jusqu'au 12 septembre afin de vous inscrire.

Cette année étant marquée par la crise sanitaire du COVID-19, il sera demandé de respecter les gestes barrières lors de la manifestation.

Nous remercions les commerçants et bénévoles qui rendrons cette opération possible.

Enfin, nous félicitons et remercions par avance, les participants et participantes pour leur mobilisation en faveur de l'environnement. Nous les encourageons à poursuivre cette action !

Plus de renseignement sur : <https://www.mouvement.leclerc/distributeur-engage/nettoyons-la-nature-2021>



Mairie de Villiers sur Morin
38 Rue de Paris 77580 Villiers-sur-Morin
Tél. : 01 64 63 46 50
E-Mail : mairiedevillierssurmorin@wanadoo.fr
Page facebook : facebook.com/villierssurmorin/

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Agnès AUDOUX, maire de Villiers sur Morin
COMITÉ DE RÉDACTION : Patricia ANGER, Agnès AUDOUX, Philippe AUDOUX, Caroline AULIAC, Nicolas GOBIN, Chloé SEITA, Stéphanie VIEUX.
PHOTOS : DR.
CONCEPTION GRAPHIQUE : Stéphanie VIEUX